



# TOUT SUR LA **FACTURE**



Mentions obligatoires / Auto entrepreneur / Se protéger / Outils



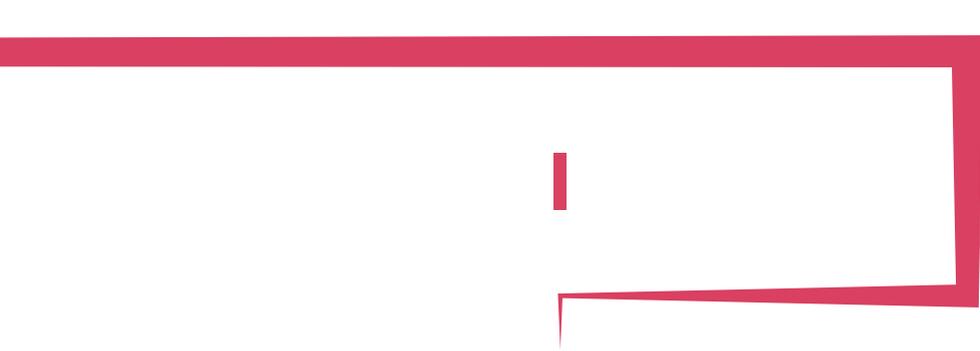
# EDITO

'Vous pensez à m'envoyer la facture ?' Tous les entrepreneurs espèrent entendre cette phrase de la bouche d'un prospect. Ces quelques mots sont la finalité d'un cycle commercial et transforment ce prospect en client. Mais c'est aussi à la suite de ces quelques mots que, bien souvent, de nouveaux problèmes apparaissent. En France, la législation impose l'émission d'une facture à chaque vente.

Mais comment créer une facture ? Quelles informations devez-vous mettre en avant ? Si vous êtes entrepreneur, comment facturer ? Autant de réponses que vous trouverez dans ce ebook étayé par l'expertise des huissiers de justice. Mais outre ces détails de mise en forme et de mentions obligatoires qui, une fois résolus assureront la validité de votre document, la facture engage le client à payer un fournisseur. Si dans beaucoup de cas, le paiement se fait naturellement et dans les délais impartis, obtenir le règlement de la facture devient parfois un long chemin de croix.

Défaillance financière, mauvaise foi, décalage de trésorerie, les raisons d'un non-paiement sont légions. Comment se protéger contre les impayés et les retards quand la moyenne du retard de paiement de facture en France est de 11,6 jours ? Ce ebook vous donne tous les moyens et outils nécessaires dans le but d'éviter les mauvaises surprises et ainsi assurer la pérennité de votre business. Alors non, la facture n'est pas la solution à tous les maux, en revanche si elle n'est pas valable vous pouvez être certain de n'avoir aucun recours possible. En 2016, 25% des défaillances d'entreprise auraient pour cause des retards ou des non-paiements de factures, donc autant en faire une preuve en cas de mise en demeure et procédures judiciaires. Non ?

**Adecys,**  
solutions digitales des huissiers de justice



# Quelles sont les mentions obligatoires sur une facture ?

En France, la législation impose l'émission d'une facture à chaque vente. Cette facture doit être donnée au client et aussi conservée dans votre comptabilité. Cette facture doit comporter un certain nombre d'informations obligatoires.

## Les mentions obligatoires sur une facture

Toutes les factures émises doivent répondre à ces obligations. Certaines peuvent varier en fonction du statut de l'entreprise émettrice.

- Nom et adresse du siège social du vendeur et du client
- Forme juridique du vendeur et montant de son capital social (si nécessaire)
- Numéro Siret, numéro RCS pour un commerçant, suivi du nom de la ville où se trouve le greffe d'immatriculation, numéro au Répertoire des métiers pour un artisan (n° Siren + RM + n° du département d'immatriculation), si l'entreprise est une société, mention de la forme juridique (EURL, SARL, SA, SNC, SAS) et du montant du capital social
- Jour effectif de la livraison ou de la fin d'exécution de la prestation
- Numéro de la facture
- Numéro d'identification à la TVA du vendeur (si nécessaire)
- Lieu de facturation
- Description précise des marchandises ou des prestations réalisées. Pour chaque produit ou service vendu, quantité, dénomination, prix unitaire HT et le taux de TVA applicable

La **sanction pénale** pour une facture incomplète peut s'élever

**jusqu'à 75 000 €**

et l'entreprise s'expose à une **amende fiscale** de

**15€ par mention manquante/inexacte**

et pour **chaque facture**.

Plafonnée à 1/4 du montant de la facture

---

## **Quelles sont les mentions obligatoires sur une facture adressée à un professionnel ?**

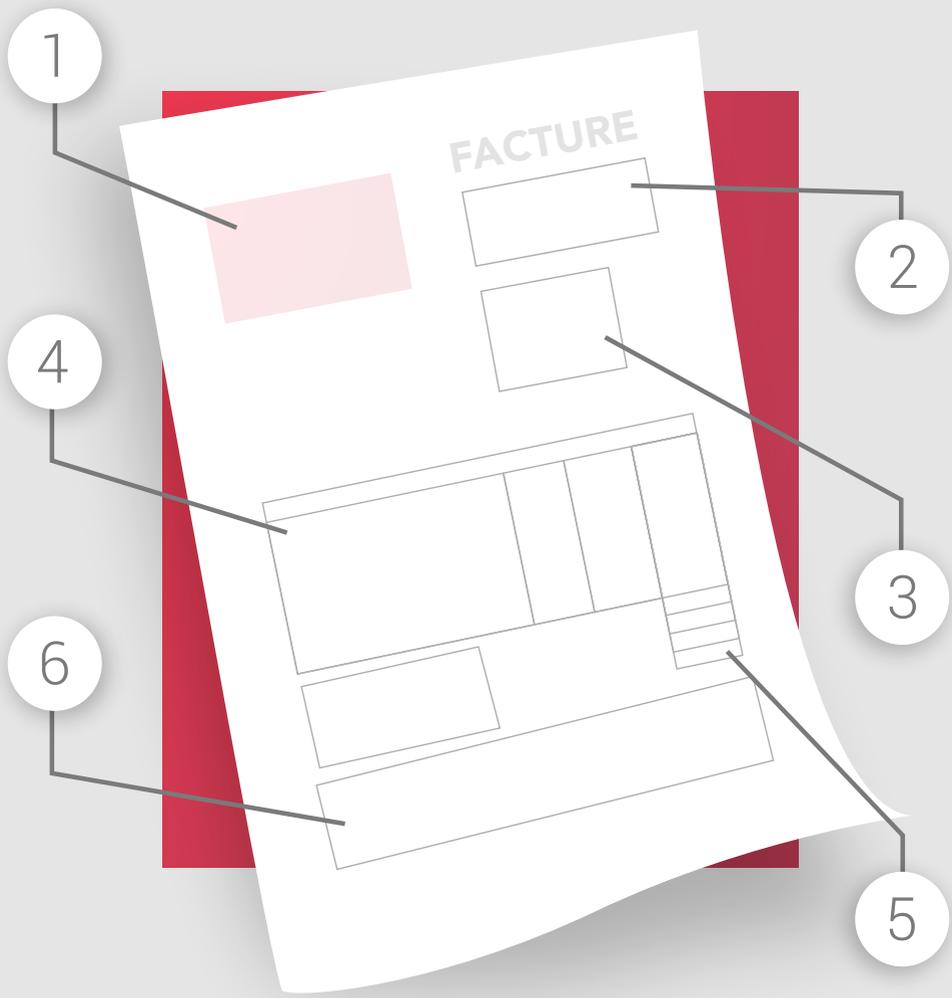
Les factures entre deux entreprises doivent comporter des mentions supplémentaires.

- Taux des pénalités de retard exigibles en cas de retard de paiement
- Montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement
- Montant de TVA à payer et total de la TVA correspondante, par taux d'imposition
- Date à laquelle le règlement doit intervenir

## **Mentions Particulières**

- Membre d'une association agréée, le règlement par chèque et carte bancaire est accepté. Si le vendeur ou prestataire est membre d'un centre de gestion ou d'une association agréée.
- TVA non applicable, art. 293 B du CGI. Si le vendeur ou prestataire bénéficie de la franchise en base de TVA (auto-entrepreneur par exemple), la facture est en hors taxe.
- Mention de l'assurance souscrite au titre de l'activité, les coordonnées de l'assureur ou du garant, la couverture géographique du contrat ou de la garantie. Les artisans ou les micro-entrepreneurs exerçant une activité artisanale, pour lesquels une assurance professionnelle est obligatoire (notamment la garantie décennale)

**GABARIT**



## LE VENDEUR

1

Nom / Raison sociale  
Adresse  
Siret  
Numéro de TVA

## LE LIBELLÉ

4

Désignation du produit  
ou référence du service

## CONDITIONS

6

Délai de règlement  
Mode de règlement  
Condition d'escompte

2

## DATE / NUMÉRO

Date d'émission de la facture  
Numéro de facture

3

## L'ACHETEUR

Nom / Raison Sociale  
Adresse  
Siret

5

## MONTANT À PAYER

Montant Total HT  
Montant de la TVA  
Montant Total TTC



Depuis le **1er janvier 2013**, chaque facture doit comporter une mention relative à l'indemnité forfaitaire pour **frais de recouvrement** due au créancier en cas de retard de paiement (article L 441-3 du Code de commerce). Cette indemnité forfaitaire s'élève à **40 euros**.

La facture doit également indiquer le **taux des pénalités de retard** exigibles le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date.

EN DETAIL

Indemnité forfaitaire  
de recouvrement

« Art. D. 441-5. - Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa de l de l'article L.441-6 est fixé à 40 euros. »  
« Pénalités de retard : 10 fois le taux d'intérêt légal par mois de retard entamé »  
TVA acquittée sur les débits

Pénalités de  
retard

Mode de  
règlement

Condition de règlement : A réception de la facture  
Date de paiement : 03 octobre 2017

Coordonnées bancaires  
IBAN : XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX  
BIC : ADECYS20171  
Chèque libellé à l'ordre du créancier  
Condition d'escompte : non appliqué

SOUS-TOTAL HT	€ 1 500,00
TAUX DE T.V.A	20,00 %
T.V.A	€ 300,00
Acompte	
<b>TOTAL TTC Net à payer</b>	<b>€ 1 800,00</b>

Montant HT et  
Taux TVA appliqué

Montant TTC

Délais et date  
de règlement

Condition d'escompte



## Comment se protéger des défauts de paiement d'une facture ?

Il est important de connaître les modalités et habitudes de paiement de chacun de vos clients. Vous pouvez donc vous renseigner sur l'avancement d'un paiement auprès du service concerné ou directement auprès de la personne en charge du dossier. Vous pouvez aussi identifier tous les maillons de la chaîne : qui passe commande ? Qui valide le paiement ? Qui l'exécute ? Le but étant de ne pas rester bloquer avec un interlocuteur qui n'aura pas la réponse à votre question. Lorsque le client ne donne plus nouvelles et ne prend plus la peine de répondre à vos sollicitations, alors il est temps de s'inquiéter et de penser aux procédures qui s'offre à vous. Notez par exemple que les grands comptes ont des délais plus longs que la plupart des entreprises pour le traitement des factures.

### **Se protéger contre les factures impayées**

Avant de penser aux recours possibles, il faut évidemment se protéger en encadrant vos factures et vos conditions générales de ventes. Pour commencer, assurez-vous d'avoir indiqué toutes les mentions obligatoires énoncées précédemment. Le Code de Commerce précise que le délai de règlement client est fixé au 30e jour après la date de réception du produit ou d'exécution de la prestation. Cependant, le délai peut être réduit ou rallongé (dans la limite de 45 jours fin de mois ou 60 à compter de la réception de la facture), si les deux parties sont d'accord. Cela devra évidemment figurer sur la facture.

Des pénalités de retard peuvent également s'appliquer. Le taux légal

de ces pénalités est fixé par la Banque Centrale européenne (un taux plafond et un taux plancher sont à respecter) et elles sont applicables dès le jour suivant la date d'échéance de la facture. De plus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une valeur de 40 euros peut être réclamée par le créancier, en plus des pénalités de retard (Article L441-6 du Code de commerce). Le fait d'encadrer au maximum vos factures et vos CGV vous évitera de nombreuses mésaventures.

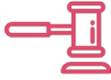
Vous avez aussi la possibilité de protéger toutes vos communications électroniques donc l'envoi de devis et factures en mettant en copie de vos emails le service Mailicys. Il permet aux professionnels d'archiver des mails dans un espace de stockage personnel et sécurisé afin de prouver l'envoi de l'email et l'exactitude des informations fournies grâce au constat incontestable d'un huissier de justice. Cette solution vous évitera de longues procédures.

## **Un client ne m'a pas réglé ma facture : que faire ?**

Contrairement à une relance, la lettre de mise en demeure mène à des actions juridiques. Cependant, vous devez vous assurer que cette dernière comporte toutes les mentions obligatoires nécessaires si vous vous présentez devant un juge. Vous pourrez intenter une action en justice après avoir envoyé votre lettre de mise en demeure.

Il existe deux types de recouvrement :

- le recouvrement à l'amiable : il incite simplement votre client à vous payer
- le recouvrement judiciaire vous permettra de forcer votre client à s'exécuter.



## Les procédures de recouvrement judiciaire

**L'injonction de payer** : c'est une des procédures les plus courantes, car elle est peu onéreuse et surtout elle peut se faire sans la présence du débiteur, car il ne sera pas convoqué au tribunal. Ce recours oblige le débiteur à payer sa dette. Une fois que le juge rend une décision favorable à l'ordonnance d'injonction de payer, il sera alors possible de saisir un huissier de justice. Cette procédure n'est pas utilisée pour les litiges importants.

**Le référé provision** : Elle permet de recevoir rapidement une partie des sommes réclamées en faisant saisir les biens du débiteur par un huissier et se payer avec la vente de ces derniers. Cette démarche peut se faire seulement lorsque l'ordonnance de référé provision est rendue et que le débiteur n'honore pas sa dette. De plus, cette procédure n'est valable que lorsque votre créance ne peut pas être contestable, il faut pouvoir justifier de cette somme. Tout comme la procédure d'injonction de payer, le référé provision est une procédure rapide et peu onéreuse.

**L'assignation en paiement** : Cette procédure de droit commun est plus coûteuse et plus longue que les deux procédures précédentes. L'assignation en paiement conduit à un procès classique. Cette procédure peut faire suite à une procédure d'injonction de payer ou à un référé provision. Elle est généralement utilisée lorsque les deux autres procédures ne s'appliquent pas. Elle est vue comme un dernier recours et pour les entreprises qui ont le budget nécessaire pour aller en justice.

## **Quel est le tribunal compétent en cas de non-paiement d'une facture ?**

Tout d'abord, si le litige concerne deux commerçants, c'est le tribunal de commerce qui devra être saisi (sauf Alsace-Moselle). Si le litige porte sur une créance de nature civile, si par exemple le débiteur est un particulier, ce sont les Tribunaux de Proximité, d'Instance et de Grande Instance qui seront compétents. Le Juge de proximité traitera des litiges civils dont le montant est maximum de 4 000 €. Si le montant du litige est compris entre 4 000 € et 10 000 €, c'est le tribunal d'instance qui sera alors compétent. Pour finir, si les créances sont supérieures à 10 000 € c'est le Tribunal de grande instance qui sera compétent. Le tribunal compétent est, en règle général (sauf cas spécifique), celui du domicile du débiteur. Pour trouver la liste des juridictions compétentes, rendez-vous sur l'annuaire du ministère de la Justice.

Vous avez désormais toutes les clés en main pour régler vos problèmes de facture impayée. L'idéal étant de passer par la voie diplomatique pour régler les litiges entre professionnels et client. Mais lorsqu'il n'y a plus d'issues, les procédures judiciaires sont nécessaires.





# Les outils pour éviter les problèmes avec vos factures

## Quelques chiffres de l'Observatoire des délais de paiement

Dans le secteur privé comme dans le public, les grandes structures sont plus susceptibles d'être en retard de paiement. Dans le secteur privé, les comportements de paiement des entrepreneurs individuels s'améliorent doucement. Les sociétés commerciales s'inscrivent également en progrès, notamment les plus grandes, mais le retard moyen de ces dernières reste au-dessus de 14 jours soit au-delà de la moyenne globale à 11,6 jours. Bien que le comportement de l'État s'améliore sensiblement (un jour de retard en moins sur l'été 2016), mais demeure malgré tout au-delà de 15 jours. Concernant les collectivités territoriales, les retards de paiement varient selon qu'il s'agit d'une petite collectivité (7,1 jours) ou d'une grande (13,4 jours). Le même constat est fait pour les établissements publics administratifs dont les plus petits présentent un retard moyen inférieur à 8 jours tandis que les grands se situent proches de 14 jours. La taille est donc significative pour les acteurs publics.

## T3 Comportement des entreprises par catégorie juridique en 2016

(en jours de retard de paiement global, incluant les paiements effectués sans retard)

	Moins de 20 salariés			20 à 249 salariés			250 salariés et plus		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Entrepreneur individuel	11,3	12,3	11,4	13,1	13,8	13,2	-	-	-
Société commerciale	12,1	12,4	11,8	13,2	12,6	12,1	14,6	14,8	14,4
Association loi 1901 ou assimilé	11,7	12,0	11,7	11,4	10,7	10,5	11,8	10,9	10,7
Personne morale de droit public soumise au droit commercial	11,5	12,0	12,4	13,8	11,6	11,5	14,8	14,2	14,1
Établissement public administratif	8,9	8,1	7,8	10,5	9,1	9,1	15,2	14,4	13,8
Collectivité territoriale	7,7	7,1	7,1	10,2	8,5	8,3	15,8	13,7	13,4
Administration de l'État	-	-	-	13,4	12,3	12,6	16,6	16,4	15,4

Note : Une analyse plus fine des délais par catégorie juridique est disponible en annexe 6.

Source : Altares - 3<sup>e</sup> trimestre 2016.

## Les outils pour créer des factures avec toutes les mentions légales

<https://www.facture.net/>

La force de cet outil c'est qu'il dispose d'un véritable CRM en plus de votre outil de facturation gratuit. Ajoutez, supprimez et modifiez vos clients. Ajoutez des informations, rentrez votre activité au fur et à mesure (appels, rendez-vous, emails) et ajoutez des devis, des factures, des avoirs et même des opportunités d'affaires. Les factures sont éditées avec toutes les mentions légales en rapport à votre activité.

<https://freelancer-app.fr/>

Freelancer App aide les freelances à établir rapidement et facilement des factures et des devis. Il a l'avantage d'ajouter automatiquement les mentions adaptées à votre activité, de simplifier les déclarations, de valider les devis en ligne et de gérer les relances. Vous avez le choix entre un compte gratuit et un compte pro, qui sera facturé 5 € par mois.

## Les outils pour se protéger

### Mailicys



Le service MAILICYS permet de protéger toutes vos communications électroniques. Il est accessible aux professionnels, mais aussi aux particuliers, aux personnes morales de droit public et de droit privé. MAILICYS permet aux utilisateurs d'archiver des mails qu'ils ont envoyés depuis leur système de messagerie dans un espace de stockage personnel et sécurisé. Vous pouvez mettre en copie de vos emails (lors de l'envoi de facture) le service MAILICYS qui vous permettra de stocker vos emails dans un cloud afin de demander un constat par un huissier de justice en cas de factures impayées. Le tarif de ce service est de 1,50€ à 3,50€ par envoi d'email et 150€ lors d'une demande de constat par huissier de justice.

### Assurance crédit client

Vous pouvez aussi opter pour une assurance crédit client qui occupera plusieurs rôles notamment au niveau de la prévention, la surveillance et le recouvrement à hauteur de 90%. Ces assurances coûtent en moyenne entre 1 200 € et 3 600 € à l'année.





Vous pouvez dès maintenant  
télécharger un modèle de facture,  
complètement personnalisable sur  
le blog Adecys.

[Télécharger le modèle](#)